

ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE

N° : 158 / 2022

Objet : Fermeture de l'Aire de Jeux du Lac pour raisons de sécurité

Le Maire de la Commune de SOUES,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'expertise établi par la société Veritas daté du 13 Octobre 2022,

Considérant donc la dangerosité de l'Aire de jeux du Lac de Soues,

ARRÊTE

Article 1 : L'Aire de jeux du lac est fermée au public à compter du 14 Octobre 2022.

Article 2 : Les services municipaux sont chargés de la mise en place de l'affichage du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité publique.

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SOUES, 14 Octobre 2022

Roger LESCOUTE
Maire de SOUES



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roger LESCOUTE', is written over a horizontal line.